

République Française

# COMMUNE DE BATZENDORF

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Haguenau

## DELIBERATION du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 8

Séance du 13 juin 2023

Conseillers absents : 7

*L'an deux mille vingt-trois et le treize juin à 20 heures le conseil municipal régulièrement convoqué le 06 juin 2023, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire et comme secrétaire de séance Madame Richarde BONATI-VELTEN*

**Membres présents avant pris part à la délibération n°2023/31 :**

*Madame Marie-Laure PFEIL, Monsieur Jean-Noël BURG, Madame Nathalie ANTONI, Madame Richarde BONATI-VELTEN, Madame Emmanuelle MULLER WEIBEL, Madame Estelle OHLMANN, Monsieur Jean-Marie STEINMETZ, Monsieur Mathieu TRAUTTMANN.*

**Membres absents à la délibération n°2023/31 :**

*Madame Isabelle DOLLINGER, Madame Laurence BENDER, Monsieur Kévin DEBES, Monsieur Sébastien FUCHS, Monsieur Eric HIRSCH, Monsieur Geoffrey LANG, Madame Tania LAZARUS.*

**Délibération n°2023/31**

**objet : Désignation d'un membre du conseil municipal pour la délivrance des autorisations d'urbanisme au regard de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme**

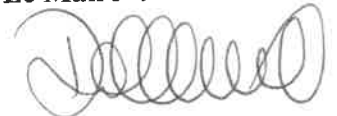
Le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'en vertu de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme il ne peut pas délivrer d'autorisation d'urbanisme s'il est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, et qu'il convient dans ce cas de figure de désigner un autre membre du Conseil municipal pour prendre ladite décision.

*Madame Isabelle DOLLINGER quitte la salle pour ne pas participer aux débats ni aux votes.*

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Laure PFEIL, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Noël BURG comme membre du Conseil municipal pour statuer, à l'issue de la phase d'instruction, sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) déposées au cours de la mandature et dont le Maire serait susceptible d'être intéressé.

*Après le vote, Madame Isabelle DOLLINGER reprend place dans la salle du Conseil et assure à nouveau la présidence.*

Le Maire :



Isabelle DOLLINGER

La secrétaire de séance :



Richarde BONATI-VELTEN

**Certifié Exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 16 JUIN 2023  
et de la publication le 19 JUIN 2023**

Le Maire,  
 